

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **10 SEPTEMBRE 2012 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

| | |
|---------------------------|-------------|
| Micheline PINARD-LAMPRON, | mairesse; |
| Christian CÔTÉ, | conseiller; |
| Christian DROUIN, | conseiller; |
| Luc DUVAL, | conseiller; |
| Christian TISLUCK, | conseiller. |

Sont absents :

| | |
|---------------------|--------------|
| Alain DUCHARME, | conseiller; |
| Christiane LAMPRON, | conseillère. |

Assiste également à la session :

| | |
|------------|------------------------------|
| Gino DUBÉ, | greffier, directeur général. |
|------------|------------------------------|

12,196 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

12,197 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

12,198 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande d'ajouter le point suivant aux affaires nouvelles :

- 23.1 COUR DE VIOLON – Location d'un local au 13 rue Caron;
- 23.2 PARC MARIE-VICTORIN – Déneigement;
- 23.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE BOUL. MARIE-VICTORIN – Demande au ministère des Transports du Québec;
- 23.4 RUE TARDIF – Réparation de l'égout sanitaire.

12-165 RÉSOLUTION NO 12-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

12,199 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

12,199.1 SESSION ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 9 juillet 2012.

12-166 RÉSOLUTION NO 12-166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 9 juillet 2012 tel que présenté.

12,199.2 SESSION SPÉCIALE DU 16 JUILLET 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 16 juillet 2012.

12-167 RÉSOLUTION NO 12-167 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 JUILLET 2012

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 16 juillet 2012 tel que présenté.

12,200 PÉRIODE DE QUESTIONS

La responsable de la bibliothèque fait part aux membres du conseil des besoins d'équipement et de meubles pour la bibliothèque.

Un citoyen informe les membres du conseil que les véhicules circulent trop rapidement sur le boulevard Marie-Victorin. Il a déjà contacté la Sûreté du Québec à plusieurs reprises pour souligner le problème. Il mentionne que lorsque la remorque-radar était installée sur le boulevard Maire-Victorin, il a constaté une diminution marquée de la vitesse. Il demande au conseil s'il ne serait pas possible de peindre sur l'asphalte « Limite 50 km/h ».

(Le conseiller Christian Drouin arrive à 19 h 59.)

Sur recommandation du directeur général, les membres du conseil conviennent d'étudier l'option d'un panneau indicateur de limite de vitesse avec un panneau radar intégré.

12,201 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Il mentionne que le parc a connu une très bonne saison.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de Vélo Tour Kingsey. Il explique que la subvention de 28 000 \$ accordée à l'organisme et annoncée précédemment dans le journal n'a aucun lien avec le projet de réhabilitation des sentiers. Il s'agit plutôt d'une subvention pour la mise en valeur du milieu forestier, volet 2.

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il participera à une rencontre du site d'enfouissement d'Asbestos le 13 septembre prochain.

12,202 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Le rapport de l'administration a été expédié avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

12,203 COMPTES DU MOIS

12-168 RÉSOLUTION NO 12-168 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (491 952,99 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12,204 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

12,205 RESSOURCES HUMAINES

12,205.1 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER

12-169 RÉSOLUTION 12-169 SERVICE D'INFRASTRUCTURES PROLONGATION DE LA SAISON DE TRAVAIL DE MARIO LABBÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 12-124, la saison de travail de M. Mario Labbé devait se terminer le 3 novembre 2012;

- 2 Des travaux automnaux doivent être effectués;
- 3 Il y a lieu de prolonger la saison de travail de M. Labbé pour ces travaux;
- 4 Aucun montant n'est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la saison de travail de M. Mario Labbé jusqu'au 10 novembre 2012.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé et à la trésorière.

12,205.2 ASSURANCES COLLECTIVES – Regroupement UMQ – Appel d'offres pour consultant

12-170 RÉSOLUTION NO 12-170 APPEL D'OFFRES DE L'U.M.Q. AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;
- 2 Les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;
- 3 La Ville désire se joindre à ce regroupement;
- 4 Conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;
- 5 L'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels

d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

- 2- **DURÉE.** Le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.
- 3- **ENGAGEMENTS.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à :
 - fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
 - respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
 - payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la ville.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Union des municipalités du Québec.

12,206 TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE VOIRIE SECTEUR RUE CARON – Adjudication du contrat

**12-171 RÉSOLUTION NO 12-171
TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE VOIRIE
SECTEUR RUE CARON
CONTRAT À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres pour la mise en place des conduites d'égout pluvial ainsi que la voirie sur la rue Caron (entre les rues Fortier et Comeau), sur la rue Comeau (entre les rues Caron et Martel), sur la rue Rouleau (entre les rues Picard et Joncas) et sur la rue Picard (entre les rues Caron et Rouleau) sur une longue totale de 650 mètres;
- 2 La ville a publié un addenda pour que les entrepreneurs puissent déposer des soumissions selon quatre options;
- 3 Un montant de 526 994 \$ sera prélevé à même le programme de la taxe d'accise et que l'excédent sera prélever à même le surplus accumulé;
- 4 La Sablière de Warwick Ltée a présentée la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec La Sablière Warwick Ltée pour la mise en place des conduites d'égout pluvial ainsi que la voirie sur la rue Caron (entre les rues Fortier et Comeau), sur la rue Comeau (entre les rues Caron et Martel), sur la rue Rouleau (entre les rues Picard et

Joncas) et sur la rue Picard (entre les rues Caron et Rouleau) sur une longue totale de 650 mètres, selon l'option 4, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 12-15 et à ses addendas. Les travaux seront réalisés au printemps 2013.

- 2- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT TRENTE MILLE VINGT-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (630 022,76 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick inc.

12,207 MANDAT EN ARCHITECTURE POUR TROIS PROJETS

12-172

RÉSOLUTION NO 12-172

**NOUVEAU PAREMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE, SYSTÈME D'OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE ET AU BUREAU MUNICIPAL ET PAVILLON DE SERVICE PRINCIPAL AU TERRAIN DE JEU
MANDAT À MME ANNE P. CÔTÉ, ARCHITECTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville prévoit procéder au remplacement du parement extérieur de la salle communautaire située au 7, rue Tardif, à l'installation d'ouvre-porte automatique à la bibliothèque et à l'entrée du bureau municipal et à la construction d'un pavillon de services principal au terrain de jeu;
- 2 La ville doit avoir des plans pour procéder aux travaux et pour faire les demandes de subvention;
- 3 Madame Anne P. Côté, architecte, a présenté une proposition intéressante à la ville pour le travail à effectuer;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate madame Anne P. Côté, architecte, de la firme Bossé, Côté, pour procéder aux travaux d'architecture pour les projets suivants, le tout tel que décrit à l'offre de services du 8 août 2012 :
 - Nouveau parement extérieur pour les quatre façades de la salle communautaire située au 7 rue Tardif;

- Système d'ouvre-porte automatique à la bibliothèque et à l'entrée du bureau municipal;
 - Pavillon de services principal au terrain de jeu.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
 - 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
 - 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Anne P. Côté, architecte.

12,208 ACQUISITION DU LOT 4-1-1, RANG 12 (rue des Cèdres) – Remplacement de la résolution no 12-156 pour inclure le lot no 4-1-15 (taxe de parc)

12-173 RÉSOLUTION NO 12-173
 Remplace **ACQUISITION DU LOT 4-1-1, RANG 12**
 R 12-156 **(RUE DES CÈDRES ET UNE PARTIE DE LA RUE DES MERISIERS) ET DU LOT 4-1-15 (TAXE DE PARC)**
MANDAT À ME JOANNE FOURNIER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Développements Kingsey Falls inc. a construit la rue des Cèdres et le prolongement de la rue des Merisiers pour la vente de terrains résidentiels;
- 2 Il y a lieu d'acquérir la propriété de cette rue puisque le promoteur en a terminé les travaux de construction;
- 3 Le promoteur doit remettre à ville un terrain tenant lieu de taxe de parc;
- 4 Il y a lieu de mandater Me Joanne Fournier pour la préparation des documents nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 12-156.
- 2- **ACQUISITION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acquérir, à titre gratuit, de la firme Développements Kingsey Falls inc. les lots 4-1-1 (rue des Cèdres) et 4-1-15 (taxe de parc), RANG 12, du cadastre officiel du CANTON DE KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND.
- 3- **MANDAT À ME JOANNE FOURNIER.** Mandat est donné à Me Joanne Fournier afin qu'elle effectue les recherches de titres et la préparation des documents translatifs de propriété.

- 4- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (790,00 \$)** incluant les honoraires, les déboursés et les taxes.
- 5- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 6- **SIGNATAIRES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 7- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Développement Kingsey inc. et à Me Joanne Fournier.

12,209 SYSTÈMES D'OUVRE-PORTE AUTOMATIQUES

12,209.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ, VOLET PROJETS DE PETITE ENVERGURE

12-174 **RÉSOLUTION NO 12-174**
DEMANDE DE SUBVENTION AU
FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ, VOLET
PROJETS DE PETITE ENVERGURE
POUR AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ
À LA BIBLIOTHÈQUE ET AU BUREAU MUNICIPAL
POUR PERSONNES À MOBILITÉ RESTREINTE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faciliter l'accès à ses installations aux personnes à mobilité restreinte;
- 2 La bibliothèque municipale et l'entrée principale du bureau municipal ne sont pas adoptées pour permettre une libre circulation aux personnes à mobilité restreinte;
- 3 Les modifications projetées pour ces entrées permettront à cette clientèle de fréquenter activement la bibliothèque et de lui faciliter l'accès aux services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls, propriétaire de la bibliothèque municipale située au 13, rue Caron, et de l'édifice municipal situé au 15, rue Caron, est autorisée à procéder à des travaux d'amélioration de l'accessibilité pour personnes à mobilité restreinte dans ces édifices.
- 2- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal autorise la mairesse, madame Micheline Pinard-Lampron, et le directeur général et greffier de la ville, monsieur Gino Dubé, à présenter et à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention au

ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité, volet projets de petite envergure.

- 3- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer un minimum de 25 % des coûts du projet.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

12,209.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

12-175 RÉSOLUTION 12-175 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS POUR AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE ET AU BUREAU MUNICIPAL POUR LES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faciliter l'accès à ses installations aux personnes âgées;
- 2 La bibliothèque municipale et l'entrée principale du bureau municipal ne sont pas adoptées pour permettre une libre circulation de ces personnes;
- 3 Les modifications projetées pour ces entrées permettront à cette clientèle de fréquenter activement la bibliothèque et de lui faciliter l'accès aux services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls, propriétaire de la bibliothèque municipale située au 13, rue Caron, et de l'édifice municipal situé au 15, rue Caron, est autorisée à procéder à des travaux d'amélioration de l'accessibilité pour les aînés dans ces édifices.
- 2- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal autorise la mairesse, madame Micheline Pinard-Lampron, et le directeur général et greffier de la ville, monsieur Gino Dubé, à présenter et à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention au ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

12,210 DEMANDE DE SUBVENTION POUR BÂTIMENT DE SERVICE AU TERRAIN DE JEU

**12-176 RÉSOLUTION 12-176
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC MUNICIPAL, L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU ET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIER PIÉTONNIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Lors de l'élaboration de la politique familiale, les citoyens de Kingsey Falls se sont prononcés en faveur de l'ajout de jeux d'eau dans le parc municipal;
- 2 Le bâtiment de service du parc municipal n'est pas en mesure d'accueillir la salle de mécanique rendue nécessaire par l'ajout de jeux d'eau;
- 3 Le bâtiment de service ne répond plus aux normes de salubrité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à la construction d'un bâtiment de service, à l'installation de jeux d'eau et l'aménagement de sentier piétonnier au parc municipal.
- 2- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal autorise la mairesse, madame Micheline Pinard-Lampron, et le directeur général et greffier de la ville, monsieur Gino Dubé, à présenter et à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention à Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.
- 3- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer un minimum de 50 % des coûts du projet.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Développement économique Canada pour les régions du Québec.

12,211 DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SKATE PARC

**12-177 RÉSOLUTION 12-177
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)
POUR LA CONSTRUCTION D'UN SKATE PARC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un groupe de jeunes sollicite un endroit pour pouvoir pratiquer le skate;
- 2 La ville désire construire un skate parc pour répondre au besoin de sa jeunesse;
- 3 Le skate parc sera utilisé par les jeunes de Kingsey Falls et des municipalités avoisinantes;
- 4 La Ville de Kingsey Falls a besoin de l'aide des gouvernements pour réaliser ce projet;
- 5 Le projet est admissible au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2.1;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à la construction d'un skate parc.
- 2- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal autorise la mairesse, madame Micheline Pinard-Lampron, et le directeur général et greffier de la ville, monsieur Gino Dubé, à présenter et à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention au Programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2.1.
- 3- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer un minimum de 33 1/3 % des coûts du projet.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

12,212 FORMATION FQM – Le comportement éthique – Participation de Christian Tisluck

**12-178 RÉSOLUTION NO 12-178
FORMATION DES ÉLUS
« DÉVELOPPER LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (projet de loi n^o 109), la ville a adopté un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
- 2 Les élus ont l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- 3 La Fédération Québécoise des Municipalités offre à ses membres une formation des sessions de formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le conseiller Christian Tisluck est autorisé à suivre la formation « le comportement éthique » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra le 26 septembre 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (304,69 \$)** taxes incluses pour les frais d'inscription. De plus, la ville défrayera les frais de déplacements et de repas afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,213 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS INC. – Aide financière temporaire

**12-179 RÉSOLUTION NO 12-179
AIDE FINANCIÈRE TEMPORAIRE À
LA SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES
DE KINGSEY FALLS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. est partenaire dans l'entreprise Développements Kingsey inc;
- 2 La société est un organisme sans but lucratif dont la mission est axée sur le développement résidentiel, commercial et industriel de la ville;
- 3 Le partenaire d'affaires de Développements Kingsey inc. a manifesté le désir de se retirer;
- 4 La société a besoin de financement de courte durée afin de conclure la transaction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder une aide financière temporaire de **CINQUANTE-DEUX MILLE DOLLARS (52 000,00 \$)** à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.
- 2- **CONDITIONS.** La Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc s'engage à rembourser la ville à même le produit de la vente de ses terrains jusqu'à remboursement complet.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

12.214 PLACE AUX JEUNES – Contribution financière pour la réalisation des séjours exploratoires

**12-180 RÉSOLUTION NO 12-180
PLACE AUX JEUNES 15^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise la 15^e édition de Place aux jeunes dans la MRC d'Arthabaska;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir en région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Aucune somme n'est prévue au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour la réalisation des séjours exploratoires dans le cadre de la 15^e édition de Place aux jeunes.

Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

12.215 BORDURES DE RUE ET ENTRÉES CHARRETIÈRES – Rue Gibson

**12-181 RÉSOLUTION NO 12-181
RUE GIBSON
BORDURES DE RUE ET ENTRÉES CHARRETIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a procédé à l'installation de bordures sur une partie de la rue Gibson;
- 2 Aucune maison n'est construite sur deux immeubles de la rue Gibson, aucune entrée charretière n'a été construite;

- 3 La propriétaire de ces immeubles demande à la ville de lui confirmer par écrit qu'elle procédera à la construction de ces entrées charretières, à ses frais, lorsqu'il y aura construction d'une maison sur chacun de ces immeubles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONFIRMATION.** La Ville de Kingsey Falls confirme qu'elle procédera à la mise en place d'un maximum de trois (3) entrées charretières lorsqu'il y aura construction d'une maison sur les immeubles vacants situés sur la rue Gibson, entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Lily, soit les lots 42 et 43, RANG 12, du cadastre officiel du CANTON DE KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND.
- 2- **COÛT.** La ville assumera les coûts reliés à la mise en place de ces entrées charretières.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Lucie Houle.

12.216 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 12-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02

**12-182 RÉSOLUTION NO 12-182
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO 12-03
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de règlement no 12-03 tel que soumis par le greffier.

12.217 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-05 RELATIF AUX RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX

**12-183 RÉSOLUTION NO 12-183
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-05
RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 12-05 tel que soumis par le greffier.

**12,218 RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – Avis de présentation**

**AVIS DE PRÉSENTATION
RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis est donné par **Christian DROUIN** qu'un **Règlement Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux** sera déposé à une session ultérieure.

12,219 AFFAIRES NOUVELLES

12,219.1 COURS DE VIOLON – Location d'un local au 13, rue Caron

Ce point est reporté. Demande est faite de modifier la politique de location des salles municipales.

12,219.2 PARC MARIE-VICTORIN – Déneigement

Après discussion, les membres du conseil conviennent de reporter ce point à une session ultérieure.

**12,219.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE BOUL. MARIE-VICTORIN –
Demande au ministère des Transports du Québec**

**12-184 RÉSOLUTION NO 12-184
SÉCURITÉ ROUTIÈRE BOUL. MARIE-VICTORIN
DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie Norampac a déposé une demande à la ville afin qu'elle installe un panneau « sortie de camion » en face du 387, boulevard Marie-Victorin, en direction de la Route 116 afin d'avertir les usagers de la route de la présence possible de camions;
- 2 Un citoyen de Kingsey Falls se plaint de la vitesse excessive sur le boulevard Marie-Victorin et qu'il dépose une demande à la ville pour qu'elle marque sur la chaussée, à la hauteur du 337, boulevard Marie-Victorin en direction de la Route 116, la mention « 50 km/h »;
- 3 Le conseil municipal préconise en place et lieu du marquage sur la chaussée l'ajout d'un panneau « 50 km/h » avec affichage radar;
- 4 La Sûreté du Québec a déposé une demande à la ville pour qu'elle installe un panneau « 50 km/h » à la hauteur du 418, boulevard Marie-Victorin, en direction de la Route 255, afin

d'indiquer aux usagers de la route en provenant du boulevard Kingsey qu'ils sont dans une zone de 50 km/h;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports du Québec :
 - l'ajout d'un panneau « Sortie de camion » à la hauteur du 387, boulevard Marie-Victorin en direction de la Route 116;
 - la permission d'utiliser son emprise afin qu'elle puisse installer un panneau indicateur « 50 km/h » avec lecture radar à la hauteur du 337, boulevard Marie-Victorin, en direction de la Route 116;
 - l'ajout d'un panneau « 50 km/h » à la hauteur du 418, boulevard Marie-Victorin en direction de la Route 255.
2. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

12,219.4 RUE TARDIF – Réparation de l'égout sanitaire

12-185 RÉSOLUTION NO 12-185 RUE TARDIF RÉPARATION DE L'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a connu dernièrement des problèmes avec son réseau sanitaire;
- 2 La source du problème a été localisée sur la rue Tardif à l'intersection de la rue des Pins;
- 3 Il existe une technologie qui permet de réaliser la réparation nécessaire sans avoir à excaver;
- 4 La firme a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget 2012 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La ville est autorisée à mandater la firme Aquarehab de Laval pour procéder aux travaux de réparation de l'égout sanitaire sur une partie de la rue Tardif, le tout tel que prévu à l'offre de service no Q120906 révisé.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (4 145,00 \$)** plus les taxes applicables pour les travaux de réparation et les coût reliés à la récupération des eaux usées.

- 3- SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12.220 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 20.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

